

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 49 (1962)
Heft: 8: Bauten für Verwaltung und Geschäft

Artikel: Centre artisanal des Noirettes à Genève : architectes Honegger Frères, Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-38457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

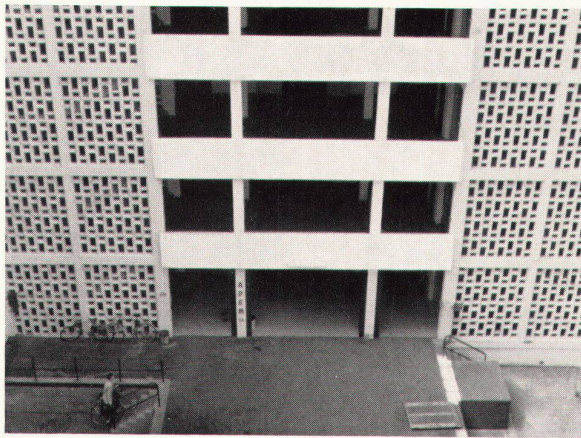
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre artisanal des Noirettes à Genève

Architectes: Honegger Frères, Genève



1

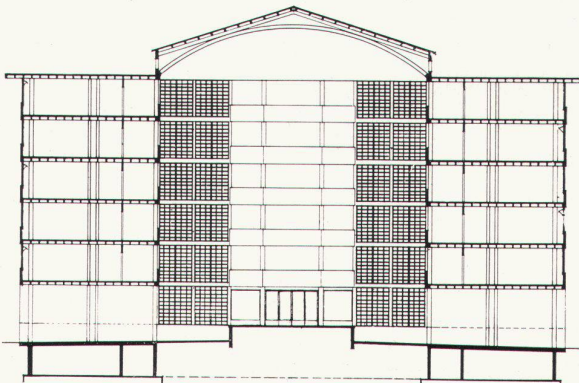


2

1
Vue générale
Gesamtansicht
Assembly view

2
Vue de la cour intérieure
Ansicht Innenhof
View of patio

3
Coupe 1 : 500
Schnitt
Cross-section



3

L'immeuble artisanal des Noirettes comporte 161 locaux artisanaux ou commerciaux à loyers modérés, et 36 locaux ou caves en sous-sol. Il est construit en fonction de la loi dite des «70 millions» qui permet de bénéficier, dans le cadre de prêts hypothécaires garantis par l'Etat de Genève, et grâce à une subvention annuelle de ce dernier, d'une diminution des intérêts dus aux capitaux empruntés et aussi d'exonérations fiscales. De plus, la coopérative «Arcoop» bénéficie d'une autre aide de l'Etat de Genève, sous forme de mise à disposition en droit de superficie des terrains sur lesquels est sis le bâtiment. Grâce à cette aide de l'Etat de Genève, et grâce aussi à la conception de la construction, la coopérative «Arcoop» peut offrir à ses membres, choisis de préférence parmi les artisans obligés de quitter leurs anciens locaux en raison du développement de la ville et des exigences de l'urbanisme, des locaux bien adaptés à leur activité, à des prix de location compatibles avec leurs moyens.

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et sous-sol. De forme rectangulaire, il a plus de 52 m de long sur près de 40 m de large, avec une grande cour vitrée intérieure. Il est construit en béton armé, avec piliers et dalles formant un ensemble monolithe. Les dalles, en caissons de béton délimitant un réseau croisé de poutres armées, sont calculées pour une surcharge de 500 kg/m². Sur les façades extérieures, les locaux artisanaux, au nombre de trente par étage, s'éclairent par de larges baies vitrées. Une galerie sur cour dessert tous les locaux. Trois escaliers, dont un de 2 m de largeur, deux ascenseurs et un monte-charge prévu pour 2,5 t assurent les circulations verticales.

Au rez-de-chaussée, un quai de manutention accessible à hauteur de pont par huit camions simultanément est situé dans la cour intérieure, abritée par une toiture vitrée en Scobalite. Ce quai permet le chargement et le déchargement des marchandises et machines et dessert directement le monte-charge et les escaliers. Divers services généraux sont situés au rez-de-chaussée, notamment le bureau d'administration de la coopérative et le bureau du surveillant. Un café-restaurant «snack-bar», et un petit atelier avec station service (débit d'essence) complètent ces services généraux. La chaussée privée qui entoure le bâtiment comporte des emplacements de parking, ainsi qu'un abri à vélos et scooters.

Les cellules (ateliers) sont de deux types, soit: cellule normale d'environ 30 m²; et cellule d'angle d'environ 80 m². Elles comportent une finition simple: sol béton, murs et cloisons enduits au ciment, piliers et plafonds en béton brut. Chaque cellule est équipée: d'une arrivée du courant électrique, avec tableau pour compteur lumière et possibilité de pose de compteur force ou compteur tarif mixte, ainsi que trois lampes; d'un T d'attente pour l'amenée du gaz devant l'entrée; d'une boîte de passage pour le raccordement du téléphone; d'une alimentation d'eau, sur compteur général, ainsi qu'un W.-C. et un lavabo.

La construction est prévue pour permettre les agencements et installations désirables dans chaque cas, à la charge des preneurs. Les cellules peuvent être également groupées à la demande pour les utilisateurs ayant besoin de surfaces plus considérables. Le chauffage est assuré par une installation générale par radiateurs.

Photos: Appia et Bouverat, Genève